

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SECTEUR DNL
RAPPORT DU JURY
SESSION 2024

1. Les textes réglementaires :

La certification complémentaire est destinée aux enseignants du premier degré et du second degré titulaires, stagiaires, ou en contrat à durée indéterminée des établissements publics ou privés sous contrat.

Les références des textes relatifs à la certification complémentaire sont rappelées ci-après :

- Note de service du 16 juillet 2019 (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019)

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

- Arrêté du 23 décembre 2003 (Bulletin officiel n°7 du 12 février 2004)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>

- Note de service du 19 octobre 2004 (Bulletin officiel n°39 du 28 octobre 2004)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm> 1.2

2. Bilan de la session 2024 dans l'académie de Normandie :

Sur les 105 candidats inscrits, 98 se sont présentés cette année à l'examen de la certification complémentaire secteur DNL :

- 45 dans le premier degré
- 50 dans le second degré, pour la voie générale et technologique
- 10 dans le second degré pour la voie professionnelle.

La possibilité d'enseigner en langue étrangère est par définition offerte à tout enseignant non linguiste, et cette année encore, les diverses disciplines du second degré ont été très largement représentées.

Dans le premier degré les candidats ont choisi de proposer des activités en mathématiques, arts, EPS ou sciences et technologies.

L'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'italien ont été les quatre langues représentées pour cette certification. Certains candidats ont même fait le choix de la passer dans deux langues, choix qui peut s'avérer payant car reflétant une réelle maîtrise des enjeux de cet enseignement.

Le dossier du candidat :

Si le dossier individuel remis en amont de l'épreuve orale n'est pas soumis à notation, il est à nouveau préconisé de lui accorder l'importance qu'il mérite. Ce document sert de support lors de l'échange avec le jury. C'est pourquoi il convient de ne pas le réduire à une liste d'expériences personnelles menées à l'étranger à des dates plus ou moins lointaines. Les activités relatées doivent illustrer un cheminement vers un enseignement distinct de ce que le candidat sait déjà faire. Il convient donc de se demander dans quelle mesure ce rapport permet de montrer non seulement une certaine maîtrise de la langue étrangère choisie, mais aussi une projection vers une pratique pédagogique différente.

Le jury n'attend pas du candidat qu'il soit déjà en mesure de proposer une séquence de DNL menée en classe ; en revanche il est vivement conseillé de tester quelques activités, de ne pas hésiter à les remettre en question et de les faire évoluer. La réflexivité du candidat peut ainsi également lui permettre de revenir sur certains aspects de son dossier pour y apporter un regard critique.

L'épreuve orale :

Le jury tient avant tout à remercier tous les candidats pour leur engagement, conscient du changement de posture que nécessite l'enseignement en langue étrangère.

Ont été particulièrement appréciés :

- les présentations et les échanges témoignant de la capacité des candidats à anticiper les difficultés ou à proposer des remédiations
- l'utilisation de documents permettant d'illustrer le travail de mise en œuvre ou les productions des élèves
- le choix de supports authentiques et la pertinence de l'ancrage culturel
- la bonne connaissance des programmes (du cycle 1 au cycle 4 pour les candidats du premier degré) et des ressources institutionnelles
- la conscience de la progressivité des apprentissages et de la construction du parcours des élèves en langue étrangère (dès la maternelle pour le premier degré)
- la prise en compte de la dimension citoyenne.

Les candidats qui ont obtenu d'excellents résultats ont su allier une très bonne maîtrise de la langue et une parfaite compréhension des enjeux de l'enseignement.

C'est essentiellement ce dernier point qui n'est pas toujours parfaitement compris. Certains candidats ajournés ont obtenu des résultats parfois très proches de la moyenne, qui correspondent le plus souvent à une représentation encore partielle de la spécificité de l'enseignement en langue étrangère.

Le jury tient donc à rappeler aux candidats ce que la DNL n'est pas :

- un enseignement de langue étrangère (faisant par exemple la part belle à la grammaire en oubliant ce faisant la discipline non linguistique elle-même) ;

- un enseignement d'ETLV : même si la DNL implique une réflexion d'équipe, il ne s'agit pas d'un co-enseignement ;
- une simple traduction de séance en langue étrangère.

Voici en outre quelques recommandations :

- il est judicieux de sélectionner les parties des programmes qui se prêtent le mieux à un enseignement en langue étrangère, de réfléchir à un choix de supports authentiques, éventuellement didactisés mais non traduits ;
- l'ancrage culturel est une composante essentielle de cet enseignement, qu'il est parfois regrettable de limiter à la présentation des stéréotypes ou des métropoles emblématiques des pays de la sphère linguistique concernée ;
- il convient d'envisager une réelle mise en activité des élèves, ainsi que la possibilité pour eux de se retrouver dans des situations d'interaction en langue cible ;
- il est également nécessaire de mesurer l'importance du travail d'équipe (notamment avec les collègues linguistes pour les enseignants du second degré, à l'échelle de l'école dans le premier degré, pour une réelle progressivité) ;
- il peut s'avérer également pertinent de repenser la place des nouvelles technologies au service des apprentissages en DNL ;
- il n'est pas d'enseignement sans évaluation, ce qui implique une réflexion sur la manière de mesurer les progrès des élèves ;
- quel que soit l'établissement dans lequel il exerce, chaque candidat à la certification complémentaire doit être en mesure d'enseigner à des élèves de niveaux différents, donc de maîtriser les programmes, les critères du CECRL ou encore, dans le second degré, les modalités d'obtention des mentions SELO ou DNL au baccalauréat ;
- l'ouverture européenne et internationale est une dimension importante de cet enseignement. Cette année beaucoup de candidats, déjà au fait de l'utilité d'outils comme la plateforme eTwinning, prévoient des échanges réels ou virtuels pour leurs élèves, ce que le jury ne peut qu'encourager ;
- le jury incite enfin tous les futurs candidats à poursuivre leur propre exposition à une langue authentique, et ce le plus régulièrement possible.

3. Quelques conseils de lecture :

Outre l'indispensable connaissance des programmes de langues vivantes, voici quelques références susceptibles de nourrir la réflexion des futurs candidats :

- *Cadre Européen Commun de référence pour les Langues (2020),*

Téléchargeable [ici](#)

Le jury attire à nouveau l'attention des candidats sur la place importante qui est faite à l'activité de médiation dans cette version du CECRL.

- *Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères (oser les langues vivantes étrangères à l'école cycle 2/3),*

téléchargeable [ici](#) . Cette première partie est accompagnée d'une bibliographie (p 36-37)

- *Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères de l'école au lycée,*

téléchargeable [ici](#)

- Rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en septembre 2018 et intitulé *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde,*

téléchargeable [ici](#)

- *Repères annuels de progression pour le cycle 4 et attendus de fin d'année,*

téléchargeables [ici](#)

Rapport rédigé par Estelle BUCQUET IA-IPR d'anglais et présidente du jury de la certification complémentaire secteur DNL ; en collaboration pour le 1er degré avec Astrid MAZARI, Inspectrice de l'Éducation nationale, référente académique pour le Plan langues vivantes 1er degré.